



# CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

> **Objet** : Archives

> **Contact** : Nathalie N'GOIKA

Responsable de pôle

06 08 52 43 75

archivesitinérantes@cdg38

> **Pôle** : Archives itinérantes

> **Type de document** : note d'information

> **Référence** : 2017/08/NNG

> **Date** : le 27 août 2017

## L'ARCHIVAGE DES DOSSIERS DE PACTES CIVILS DE SOLIDARITE (PACS)

### Textes règlementaires

- Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle
- Décret du 6 mai 2017 relatif au transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité
- Circulaire du 10 mai 2017 de la Ministre de la justice de présentation des dispositions en matière de pacte civil de solidarité issues de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 et du décret du 6 mai 2017

### Les nouvelles dispositions

A partir du 1<sup>er</sup> novembre 2017, l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions de PACS, assuré jusqu'à présent par les greffes des tribunaux d'instance, devient une compétence des officiers de l'état civil.

### Les durées de conservation des documents

Nature des documents	Durée de conservation	Observations
Registre des PACS sur support papier ou dématérialisé	Conserver sans limitation de durée	
Dossiers de conclusion, modification ou dissolution des PACS	Eliminer 5 ans après la dissolution du PACS	Il est fortement conseillé de constituer un dossier unique pour chaque PACS, regroupant conclusion, modifications et dissolution et d'extraire les dossiers dissous dès leur dissolution

Il est rappelé qu'aucun document d'archives ne peut être détruit sans **l'autorisation préalable des Archives départementales**, à qui il conviendra d'adresser un bordereau d'élimination.

### Les lieux de conservation des documents

Nature des documents	Lieux de conservation
Dossiers des PACS dissous avant le 1 <sup>er</sup> novembre 2012	Sans objet (documents éliminables)
Dossiers des PACS dissous après le 1 <sup>er</sup> novembre 2012	Communes sièges de tribunaux d'instance
Dossiers des PACS en cours conclus avant le 1 <sup>er</sup> novembre 2017	Communes sièges de tribunaux d'instance
Déclarations de modification et de dissolution des PACS enregistrés avant le 1 <sup>er</sup> novembre 2017	Communes sièges de tribunaux d'instance
Dossiers des PACS conclus après le 1 <sup>er</sup> novembre 2017	Commune de résidence des partenaires